

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 12 janvier 2015

## Communiqué de presse

### Prime aux petits ruminants – Campagne 2015

La Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt – Service Entreprises et Filières informe les éleveurs d'ovins-caprins que la période de dépôt des demandes de Prime aux Petits Ruminants 2015 (PPR) s'étend du **1<sup>er</sup> janvier au 02 février 2015**. Les dépôts tardifs peuvent être effectués jusqu'au 27 février 2015 avec une pénalité de 1 % par jour de retard.

#### Deux modes de dépôt sont possibles :

- pour les demandeurs ayant un numéro de pacage en télédéclarant sur le site internet [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr)  
*Pour se connecter utiliser :*
  - le numéro de pacage et le mot de passe ;
  - ou, en cas de perte du mot de passe, **le code telepac 2015 ou à défaut le code telepac 2014** (création d'un nouveau compte).
- les nouveaux demandeurs doivent se rapprocher de la DAAF (bureau 221) muni des pièces suivantes :
  - copie carte nationale d'identité recto-verso ;
  - relevé d'identité bancaire au nom du demandeur ;
  - n° de SIRET ;
  - n° de détenteur (n° de cheptel) ;
  - recensement annuel ovins-caprins 2014.